

Cayenne le 29 juin 2024

A l'attention de

Antoine POUSSIER, préfet de la Guyane  
Madame et Messieurs les Maires des communes  
de la 1<sup>ère</sup> circonscription

**Objet :** Blocages au niveau des procurations

Monsieur le Préfet,

Madame et Messieurs les Maires des communes de la 1<sup>ère</sup> circonscription,

De nombreuses remontées font état de blocages dans les bureaux au niveau des procurations.

Il ressort en effet que des procurations établies (en ligne et/ou via le CERFA), n'apparaissent pas sur les listes électorales et que les mandataires se trouvent empêchés de voter pour leurs mandants, en dépit des preuves fournies (récépissés). La situation n'étant pas généralisée, nous en concluons que ces situations relèvent sans doute d'un excès de zèle de certains présidents de bureaux de vote.

En conséquence, nous vous demandons instamment de donner à vos services des élections respectifs les directives qui conviennent, afin que les électeurs porteurs de procurations régulièrement établies (preuve à l'appui) puissent voter.

Cordialement,

Fabien CANAVY  
Directeur de campagne de Jean-Victor CASTOR

